L'apprentissage en Occitanie au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, les Centres et Organismes de formation d'apprentis (CFA et OFA) d'Occitanie accueillaient 80 144 apprentis soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année passée. La dynamique de croissance de l'apprentissage se poursuit, mais elle connaît un fléchissement en comparaison avec la hausse sans précédent observée entre 2020 et 2021 (+ 35 %).

La loi « Avenir professionnel », les politiques publiques en faveur de la formation professionnelle et notamment les aides exceptionnelles à destination des employeurs mises en place en réponse à la crise sanitaire ont favorisé le recours à ce type de contrat sur les trois dernières années. L'apprentissage est porté par une croissance importante des effectifs suivant une formation dans l'enseignement supérieur. Le profil des apprentis évolue depuis 2019, aussi bien en termes de niveau de formation préparé, d'âge à l'entrée ou encore de sexe puisque la part des femmes continue d'augmenter, et ce de manière plus prononcée que les années précédentes.
Durant l'été 2022, les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ont été revus à la baisse, à hauteur de 2,7 % sur l'ensemble des branches professionnelles. Cet exercice, avait pour but de trouver un équilibre entre financement soutenable de l'apprentissage et atteinte de l'objectif d'un million d'entrées en apprentissage par an au niveau national d'ici 2027. Aussi, le fléchissement de la croissance des effectifs régionaux de l'apprentissage observé entre 2021 et 2022 peut partiellement être imputé à cette mesure gouvernementale.

Poursuite de la hausse des effectifs d'apprentis : + 13 % en un an

Évolution des effectifs d'apprentis en Occitanie depuis 2010

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

L'apprentissage a connu différentes phases d'évolution ces dernières années, les tendances régionales étant généralement proches de celles observées au national, avec des phases de croissance, de baisse ou de stagnation.

Alors que depuis 2015 les effectifs augmentaient en continu mais à un rythme modéré (entre + 1 % et + 6 %), 2020 et 2021 ont marqué par une progression inédite ces vingt dernières années : + 32 % en 2020 (évolution similaire en France) et + 35 % en 2021 (+ 33 % en France). Cette croissance des effectifs de l'apprentissage se poursuit à un rythme plus modéré en 2022 : + 13 % (+ 14 % en France).

Effectifs d'apprentis par région en 2022

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

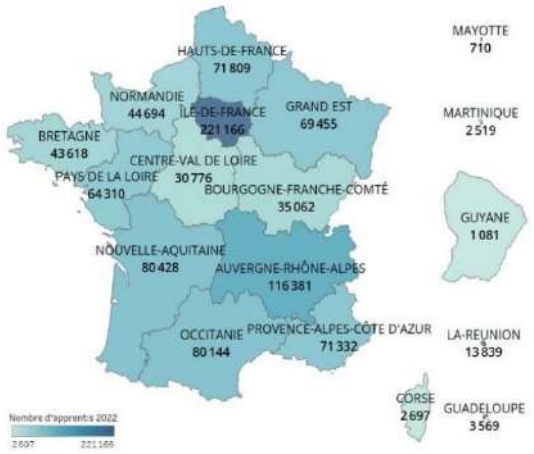

Au 31 décembre 2022, 80 144 apprentis sont inscrits dans un établissement de formation en apprentissage en Occitanie, pour 953 590 apprentis sur l'ensemble du territoire national. L'Occitanie, comme en 2021, est la 4ème région en termes de poids de l'apprentissage derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine et accueille 8 % du total des apprentis en France.

Effectifs d'apprentis par département et évolution entre 2021 et 2022

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

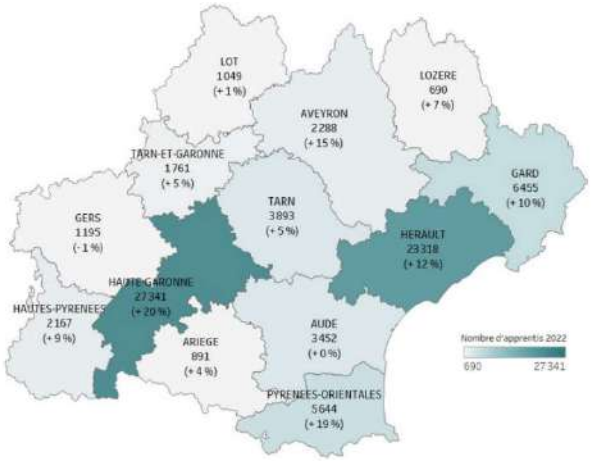

La formation par apprentissage est présente sur l'ensemble du territoire régional même si les départements de la Haute-Garonne (34 %) et de l'Hérault (29 %) accueillent à eux seuls près des deux tiers des effectifs en lien avec le dynamisme socio-économique et démographique, la concentration des lieux de formation et la proposition d'une offre diversifiée au sein de ces territoires.

Si on observait en 2021 de fortes progressions des effectifs par rapport à 2020 (de + 8 % à + 54 %), celles-ci se réduisent sur l'ensemble de la région en 2022. Pour autant, le département du Gers est le seul à régresser (- 1 %).

Cinq départements se situent entre 0 % et + 5 % : l'Aude, le Lot, l'Ariège, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. La hausse maximale revient à la Haute-Garonne (+ 20 %), suivie par les Pyrénées-Orientales (+ 19 %). L'Hérault connaît le plus fort fléchissement de sa croissance, passant de + 54 % en 2021 à + 12 % en 2022.

Élévation de l'âge moyen et des niveaux de formation : 58 % des apprentis préparent un diplôme du supérieur

Selon la Dreets Occitanie[1], ces cinq dernières années, l'ouverture de l'apprentissage aux 26–29 ans ainsi que l'augmentation du niveau de diplôme moyen ont induit une augmentation de l'âge moyen d'entrée en apprentissage en Occitanie : 20 ans et 7 mois en 2022, contre 19 ans et 2 mois en 2017. Les apprentis occitans sont un peu plus âgés que la moyenne nationale (20 ans et 4 mois en moyenne en 2022).

Contrats d'apprentissage par tranche d'âge en 2022

Source : DGEFP via SIA - Traitements Dreets Occitanie et Carif-Oref Occitanie

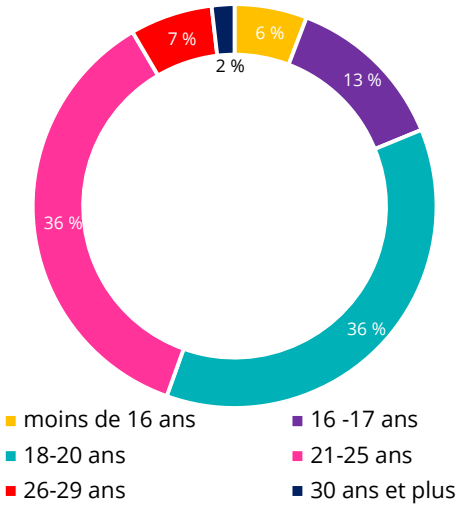

Les 18-25 ans représentent 72 % de l'ensemble. La part des mineurs s'élève à 19 %. La tranche des 30 ans et plus constitue la part d'apprentis porteurs de handicap pouvant accéder à l'apprentissage au-delà de la limite des 29 ans (2 %). Le nombre d'apprentis porteurs de handicap a progressé entre 2014 et 2022 en Occitanie, au même rythme que l'ensemble des apprentis. Ils représentent 2,4 % des entrées en formation en 2022.

Dans la continuité de la tendance observée en 2021, bien que les effectifs augmentent pour l'ensemble des niveaux de formation, la dynamique est particulièrement tirée par la hausse des effectifs préparant un diplôme du supérieur.
Longtemps associé au CAP et au BEP, l'apprentissage s'est ouvert à l'enseignement supérieur en 1987, avec la réforme Séguin. Toutefois minoritaire, il a commencé à

[1] https://occitanie.dreets.gouv.fr/sites/occitanie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/escales29_-_apprentissage.pdf

se développer avec la réforme LMD dans les années 2000 puis a connu une progression plus marquée depuis 2015, pour enfin afficher une progression record entre 2019 et 2021. La première baisse des Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC), actée en juin 2022 par France Compétences (- 2,7 %), explique en partie le fléchissement de cette progression entre 2021 et 2022. Elle s'accompagne d'une seconde vague de réduction des NPEC, à hauteur de 5 %, à compter du 8 septembre 2023.

Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation entre 2012 et 2022

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

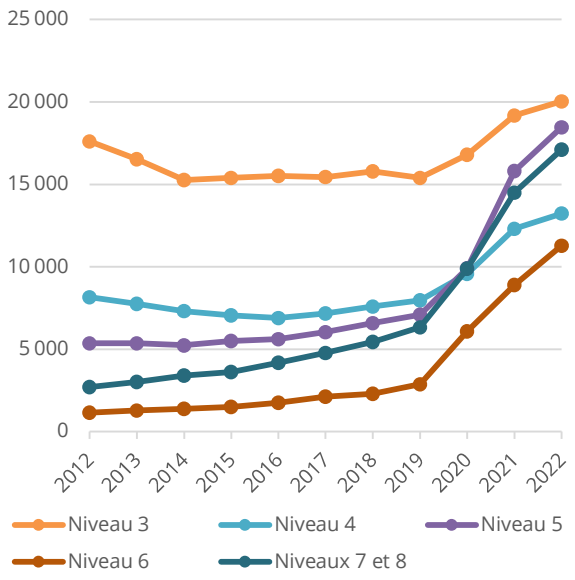

Deux éléments ont contribué au développement de l'apprentissage dans le supérieur observé ces dernières années au niveau national : l'évolution de l'image de l'apprentissage, tant du point de vue des apprenants que des employeurs, ainsi que la dynamique de professionnalisation engagée au sein de l'enseignement supérieur depuis la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, 2007).

En 2022, 46 876 apprentis suivent une formation en apprentissage dans le supérieur, soit 58 % de l'effectif total, en augmentation de 3 points sur un an et de 32 points sur 10 ans. Cette part est légèrement moins importante que la moyenne nationale (60 %), portée par la région Île-de-France où 8 apprentis sur 10 préparent un titre ou diplôme du supérieur (80 %, dont près de la moitié sur les niveaux 7 et 8).
En Occitanie, les effectifs du supérieur se concentrent principalement dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault : les métropoles de Toulouse et Montpellier abritent les principaux pôles universitaires et offrent une palette de formations supérieures diversifiée. Sur l'ensemble de la région, le nombre d'apprentis des formations de niveaux 6, 7 et 8 a été multiplié par sept en dix ans, passant de 3 867 en 2012 à 28 406 en 2022.

Sur la même période, le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau 3 a été multiplié par 1,14, en ayant connu une baisse entre 2012 et 2014. Leur part passe ainsi de 50 % des effectifs de l'apprentissage en 2012 à 25 % en 2022. En Occitanie comme dans l'ensemble de la France, le Certificat d'aptitudes professionnelle (CAP) reste toutefois le diplôme le plus préparé, désormais suivi de près par le Brevet de technicien supérieur (BTS).

Une féminisation rapide des effectifs : plus de 4 apprentis sur 10 sont des femmes

Part des femmes dans les effectifs d'apprentis en 2022, par département

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

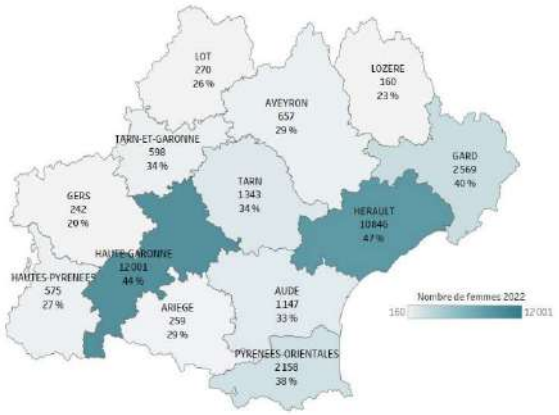

La part des femmes dans les effectifs d'apprentis a progressé de 11,5 points en dix ans. Cette progression est nettement concentrée entre 2019 et 2022 : + 10 points en trois ans. En 2022, on compte ainsi 41 % de femmes dans les effectifs de l'apprentissage en Occitanie, contre 42 % au niveau national.

La part des femmes varie sensiblement selon la typologie du département, en partie conditionnée par l'offre de formation présente sur les territoires : elles ne représentent que 20 % des effectifs dans le Gers et 23 % dans la Lozère, contre 44 % des effectifs en Haute-Garonne et 47 % dans l'Hérault.

Répartition par sexe des effectifs d'apprentis en 2022, par niveau

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

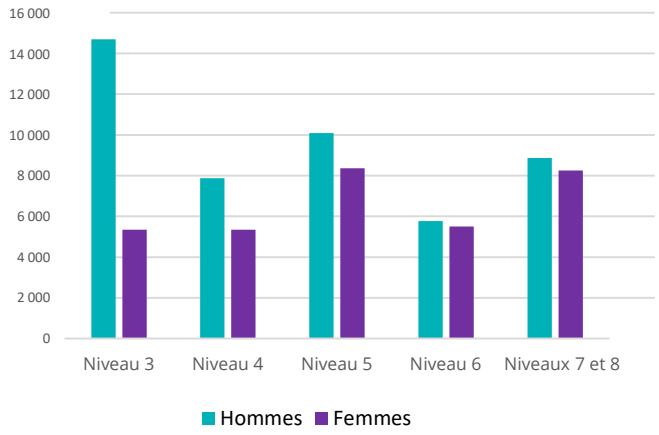

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la part des femmes dans les effectifs augmente en fonction du niveau de diplôme, jusqu'au niveau 6 : elle est de 27 % pour le niveau 3, 40 % pour le niveau 4, 45 % pour le niveau 5, de 49 % pour le niveau 6 et de 48 % pour les niveaux 7 et 8.

Les femmes entrent généralement plus tard en apprentissage[2] et préparent proportionnellement des diplômes plus élevés que leurs homologues masculins.

Répartition par sexe des effectifs d'apprentis en 2022, par domaine de spécialité

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

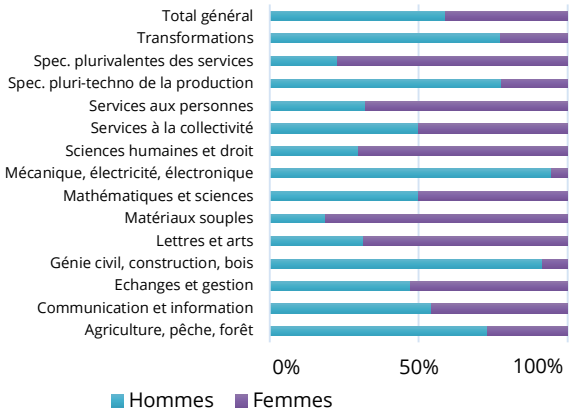

Comme au niveau national, on observe en Occitanie de fortes disparités selon la spécialité de formation préparée. Les femmes sont majoritaires dans les domaines de spécialité des Services aux personnes, des Echanges et gestion ou des Sciences humaines et droit.

Néanmoins, leur part a également progressé ces dernières années dans des spécialités de la production traditionnellement plus « masculines ». En dix ans, les effectifs féminins de l'Agriculture, pêche, forêt, du Génie civil, construction, bois ou encore de la Mécanique, électricité, électronique n'ont cessé d'augmenter, bien qu'elles y demeurent largement minoritaires.

Une inversion de tendance de plus en plus marquée : des spécialités des Services majoritaires dans les diplômes préparés

Historiquement, la part des apprentis suivant un cursus dans une spécialité de la production était plus importante que celle des apprentis des spécialités des services.
Or depuis 2020, la tendance s'est inversée et en 2022, ce sont plus de 6 apprentis sur 10 qui évoluent dans les spécialités des services. En deux ans, la part des spécialités de la production a diminué de 11 points.

Évolution du poids des catégories de spécialités de formation depuis 2012

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

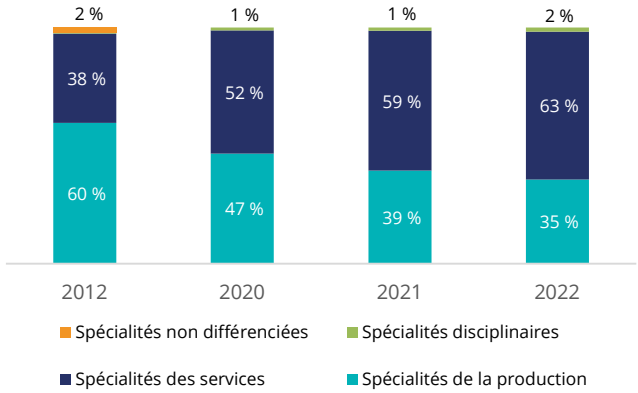

Ce ratio varie d'un département à l'autre, au regard du tissu productif présent sur le territoire et de l'offre de formation disponible. La part des spécialités des Services est la plus élevée dans les départements de l'Hérault (75 %) et de la Haute-Garonne (70 %). En revanche, les spécialités de la Production prédominent entre autres dans le Gers (75 %), le Lot (69 %) ou encore la Lozère (69 %).

La donnée pour l'Occitanie n'est pas disponible au moment de la rédaction de cette publication.

[2] L'âge moyen des apprentis est de 21,3 ans pour les femmes et de 20,2 pour les hommes en 2022, en France. Note d'information n° 23.35, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, DEPP, Juillet 2023

Evolution des effectifs d'apprentis par domaine de spécialité (2021-2022)

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

DOMAINES DE SPECIALITES	2021	2022	évol.
ÉCHANGES ET GESTION Commerce, vente ; Spécialités plurivalentes des échanges et gestion ; Comptabilité, gestion ; Finances, banque, assurances ; Transport, manutention, magasinage ; Ressources humaines, gestion du personnel	25 030	28 802	15 %
SERVICES AUX PERSONNES Santé ; Coiffure, esthétique et autres soins ; Accueil, hôtellerie, tourisme ; Animation culturelle, sportive et de loisirs ; Travail social ; Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ; Enseignement, formation	10 145	12 810	26 %
MÉCANIQUE, ÉLECTRICITE, ÉLECTRONIQUE Moteurs et mécanique auto ; Electricité, électronique ; Structures métalliques ; Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité ; Mécanique générale et de précision, usinage ; Mécanique aéronautique et spatiale	8 785	8 924	2 %
COMMUNICATION ET INFORMATION Informatique, traitement de l'information ; Spécialités plurivalentes de la communication ; Secrétariat, bureautique ; Techniques de l'imprimerie et de l'édition ; Techniques de l'image, du son, spectacle ; Documentation, bibliothèque	5 766	7 696	33 %
TRANSFORMATIONS Agro-alimentaire, alimentation, cuisine ; Énergie, génie climatique ; Spécialités pluritechnologiques des transformations ; Transformations chimiques et apparentées ; Métallurgie ; Plasturgie, matériaux composites ; Matériaux de construction, verre	7 632	7 677	1 %
GÉNIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS Bâtiment : finitions ; Bâtiment : construction et couverture ; Travail du bois et de l'ameublement ; Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction ; Mines et carrières, génie civil, topographe	6 661	7 046	6 %
AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT Aménagement paysager ; Spécialités plurivalentes de l'agronomie et agriculture ; Productions végétales, cultures spécialisées ; Productions animales, élevage spécialisé ; Forêts, espaces naturels, faune	3 383	3 487	3 %
SPÉCIALITÉS PLURI-TECHNOLOGIQUES DE LA PRODUCTION Technologies industrielles fondamentales ; Technologies de commandes des transformations industrielles	1 320	1 265	- 4 %
SERVICES À LA COLLECTIVITÉ Nettoyage, assainissement., protection environnement ; Sécurité des biens et des personnes ; Spécialités plurivalentes des services à la collectivité ; Application droits et statuts des personnes ; Aménagement territoire, développement, urbanisme	837	908	8 %
SCIENCES HUMAINES ET DROIT Droit, sciences politiques ; Économie ; Spécialités pluridisciplinaires des sciences humaines et droit ; Psychologie ; Sciences sociales ; Géographie ; Histoire	593	810	37 %
MATHÉMATIQUES ET SCIENCES Chimie ; Mathématiques ; Physique ; Sciences naturelles - bio géologie ; Sciences de la vie ; Spécialités pluri scientifiques ; Chimie-biologie, biochimie ; Sciences de la terre; Physique-chimie	428	564	32 %
SPECIALITÉS PLURIVALENTES DES SERVICES	63	88	40 %
MATÉRIAUX SOUPLES Habillement ; Cuirs et peaux ; Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	55	48	- 13 %
LETTRES ET ARTS Musique, arts du spectacle ; Autres disciplines artistiques ; Arts plastiques	8	19	138 %
Total général	**70 706**	**80 144**	**13 %**

Note de lecture : les groupes de spécialités identifiés au sein des grands domaines apparaissent selon l'ordre d'importance (nombre d'apprentis). La colonne évol. Indique l'évolution des effectifs entre 2021 et 2022, en %. L'échelle de couleur indique le degré d'écart à la moyenne générale.

À l'échelle régionale, deux domaines de spécialité accueillent la moitié des effectifs : 36 % des apprentis évoluent dans le domaine des Échanges et gestion, 16 % dans les Services aux personnes. Ces deux domaines connaissent une croissance supérieure à la moyenne en termes d'effectifs sur la période 2021-2022.

Les évolutions sont contrastées d'un domaine de spécialité à l'autre. Lorsque l'ensemble était en augmentation entre 2020 et 2021, certains domaines de la Production sont en légère perte de vitesse ou connaissent une croissance plus faible que la moyenne entre 2021 et 2022.

Des domaines aux volumes d'apprentis moins importants continuent de croître en 2022, témoignant d'une diversification des thématiques de formation proposées en apprentissage.
C'est le cas notamment des Sciences humaines et droit (810 apprentis, + 37 %) et des Mathématiques et sciences (564 apprentis, + 32 %), où la voie de l'apprentissage s'est largement développée ces trois dernières années, bien qu'elle reste toujours marginale.

Des entrées en formation toujours en progression : + 57 % en deux ans

Un peu plus d'un apprenti sur deux est en première année de cursus de formation, chiffre plutôt stable sur les dernières années. Au total, 92 % des apprentis sont en première ou seconde année de cursus.

Effectifs d'apprentis en 2022 par année de cursus

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

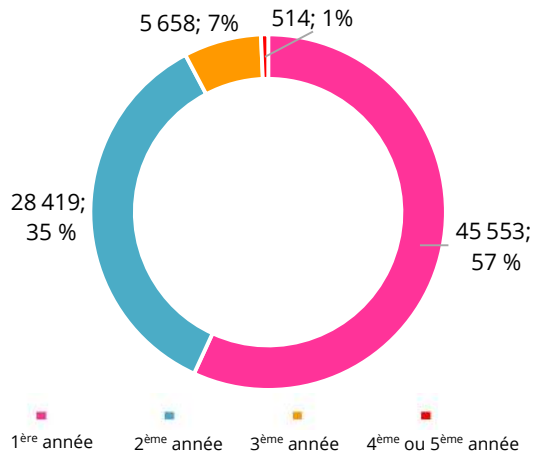

Les cursus en deux ans restent les plus plébiscités, regroupant 66 % des effectifs de l'apprentissage en Occitanie. Les formations en un an, où les spécialités des Services représentent 75 % de l'ensemble, arrivent en second rang avec 18 % des effectifs, suivis par les formations en 3 ans (15 %). Les formations dispensées en 4 ou 5 ans restent marginales en apprentissage.

Entrées en apprentissage en 2022 et évolution sur un an par département

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

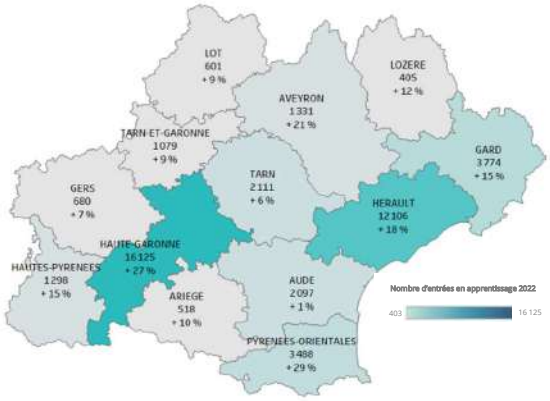

Les entrées en apprentissage ont augmenté de 19 % par rapport à 2021. Elles ont été plus élevées que la moyenne dans les Pyrénées-Orientales (+ 29 %), la Haute-Garonne (+ 27 %) et l'Aveyron (+ 21 %).

Un salaire brut médian qui progresse, mais un taux de rupture de contrats élevé dans les six premiers mois

Selon la Dreets Occitanie[3], le salaire brut mensuel des apprentis a progressé de 150 € en cinq ans, atteignant aujourd'hui une moyenne de 890 €. La rémunération augmente en fonction de l'âge et du niveau de diplôme des apprentis, conformément au cadre règlementaire.
A caractéristiques égales, on n'observe pas de différence significative entre les salaires des hommes et des femmes. On constate en revanche des différences sectorielles : les apprentis travaillant dans l'Industrie ont le salaire brut médian le plus élevé (934 € mensuel). Le plus bas salaire brut médian (722 € mensuel) s'observe dans le secteur agricole.

La durée prévisionnelle moyenne des contrats d'apprentissage a réduit depuis 2017 (- 76 jours), s'établissant à 550 jours en 2022, soit un peu plus d'un

[3] https://occitanie.dreets.gouv.fr/sites/occitanie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/escales29_-_apprentissage.pdf

an et six mois. De manière générale, le contrat d'apprentissage sur deux ans, modèle qui prévalait en 2017, cède du terrain aux contrats établis sur une année ou moins. Le taux de rupture des contrats d'apprentissage durant les six premiers mois est également plus élevé qu'auparavant. Il est de 19 % en 2022 contre 15 % en 2017. Aussi, dans les faits, la durée réelle des contrats d'apprentissage est en moyenne à peine supérieure à un an (13,5 mois) et six contrats sur dix prennent fin au bout d'un an ou moins.

6 apprentis sur 10 en emploi six mois après la sortie de formation

Différents travaux ont mis en évidence que l'apprentissage facilite l'intégration des jeunes sur le marché du travail par un phénomène de « rétention » au sein de l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance (France Stratégie, 2024).

Selon la Dares, six mois après leur sortie de formation, « 27 % des anciens apprentis sont salariés chez l'employeur qui encadrait leur apprentissage ». Le rapport 2024 de France Stratégie[4] met également en évidence une corrélation entre la taille de l'entreprise où l'apprentissage a été réalisé et le taux d'emploi salarié des apprentis sortants : les apprentis ayant effectué leur formation en alternance dans des grandes entreprises (+ de 50 salariés) sont ceux qui présentent les taux d'emploi les plus élevés dix-huit mois après la sortie de formation (France Stratégie, 2024). Les plus petites entreprises n'ont pas toujours les ressources financières permettant de convertir un contrat d'apprentissage en contrat de travail « classique », qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée. Elles sont davantage tributaires des aides de l'Etat relatives à l'apprentissage et tendent donc à remplacer les apprentis sortants par des apprentis entrants.

Enfin, du CAP au BTS, le taux d'emploi salarié des anciens apprentis est supérieur à celui des anciens élèves de lycée professionnel, comme en atteste le graphique suivant.

Taux d'emploi salarié national parmi les sortants de formation (cohortes 2018-2019 et 2019-2020) selon le type et le niveau de diplôme préparé

Source : DEPP SIFA-SYSCA, Dares SISMMO

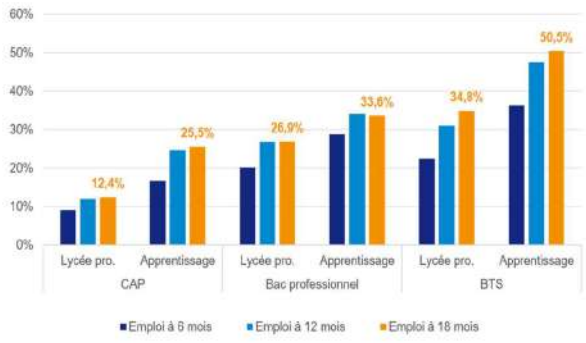

En Occitanie, six mois après la sortie de formation, le taux d'insertion des apprentis était de 60 % en janvier 2022, contre 68 % au niveau national (hors poursuites d'études).
Parmi ceux qui accèdent à l'emploi salarié six mois après la sortie de formation, près des 2/3 travaillent en contrat à durée indéterminée. Contrats à durée déterminée, contrats de professionnalisation et contrats intérimaires représentent 37 % de l'ensemble en cumulé.

Types de contrats 6 mois après la sortie de formation en apprentissage

Source : Enquête InserJeunes 2022 - Traitement Carif-Oref Occitanie

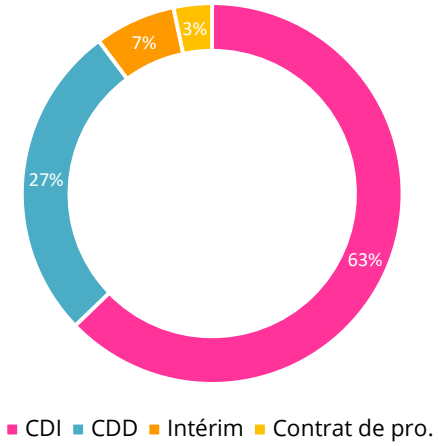

En parallèle, le taux de poursuite d'études, toutes filières confondues, est de 37 % en Occitanie, contre 39 % au niveau national.

[4] https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2024-rapport-france_relance_vol_2_11_1j1s_0.pdf

Développement et diversification de l'offre de formation régionale

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a ouvert le champ des CFA, en permettant à tout dispensateur de formation déclaré, de mettre en œuvre des actions d'apprentissage[5]. Cette libéralisation du marché de l'apprentissage a induit une diversification de l'offre de formation, sur l'ensemble des territoires.
En 2022, on comptabilise 576 sites de formation sur le territoire, soit près d'un dixième de l'ensemble national. 1 125 formations distinctes[6] étaient proposées sur ces différents sites (+ 75 par rapport à 2021), soit 4 144 formations au total.

Répartition des sites de formation et de l'offre de formation en 2022 par département

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

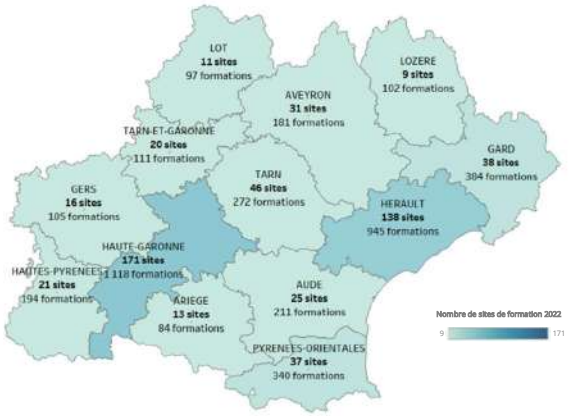

La répartition territoriale de l'offre de formation est déséquilibrée : la Haute-Garonne et l'Hérault concentrent 53 % des sites et 50 % de l'offre de formation de la région. Ces trois dernières années, les lieux de formation se sont pour autant développés sur l'ensemble de l'Occitanie : + 70 % depuis 2019. C'est en Haute-Garonne (+ 90 sites), dans l'Hérault (+ 62 sites), le Tarn (+ 21 sites) et les Pyrénées-Orientales (+ 21 sites) que les ouvertures de sites ont été les plus nombreuses depuis 2019.

On note un fléchissement global de la croissance en nombre de sites observée entre 2020 et 2021 (+ 10 % contre + 18 %). Contrairement à la période 2020-2021, certains départements enregistrent une diminution en termes de nombre de sites : le Lot et la Lozère.
Sur l'ensemble du territoire, l'offre régionale de formation en apprentissage continue de se développer entre 2021 et 2022 (+ 7 %). Il ne s'agit pas d'une dynamique linéaire : des formations ferment, d'autres s'ouvrent, d'autres se transforment.

Nombre de formations dispensées en 2022 par principaux domaines (NSF 17 postes)

Source : Base centrale de pilotage, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Traitement Carif-Oref Occitanie

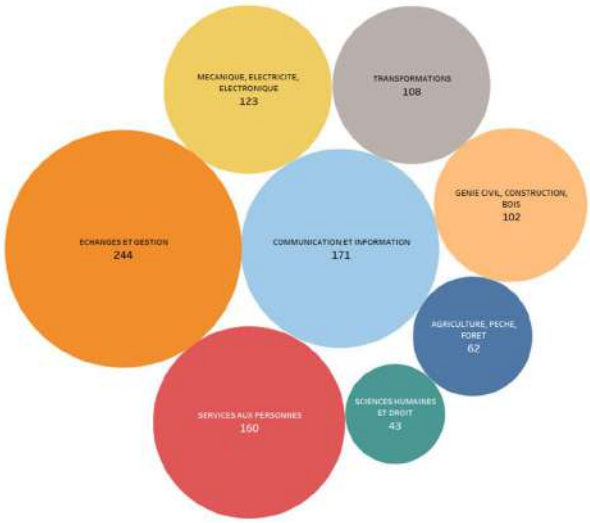

Ce développement, qui représente une différence de + 75 formations entre 2021 et 2022, se concentre principalement dans les domaines de l'Information-communication (+ 29 formations), des Echanges et gestion (+ 16 formations), de la Mécanique, électricité, électronique (+ 13 formations), ainsi que dans le domaine des Transformations (+ 12 formations). 64 % des formations relèvent du supérieur, soit un écart de 9 points avec la moyenne nationale (73 %).

Chiffres clés de l'apprentissage en Occitanie

- ✓ 80 144 apprentis en 2022
- ✓ + 13 % en un an
- ✓ 576 sites et 1 125 formations proposées
- ✓ 6 apprentis sur 10 en emploi six mois après la fin de leur formation

L'apprentissage en Occitanie au 31 décembre 2022 :
Directeur de publication : Pierre MONVILLE
Rédaction : Julien VIRGOS
Réalisation : Carif-Oref Occitanie

[5] https://www.francecompetences.fr/la-formation-professionnelle/apprentissage
[6] Un titre ou un diplôme dispensés dans différents départements et/ou avec plusieurs sessions, ne compte qu'une fois.